



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2002-MC-3310

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 488151

DOSSIER N^o : 5018

Objet : Ressources minières Pro-Or inc.
Demande de dispense de prospectus
Pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée le 24 octobre 2002;
vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef de Service du financement des sociétés :

dispense Ressources minières Pro-Or inc. de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec de 1 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,35 \$ l'action et de 1000 000 de bons de souscription, chaque bon permettant à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,455 \$ l'action pour une période de 24 mois, auprès de Les couvertures Modix inc., le tout conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Fait à Montréal, le 7 novembre 2002.

Le chef de Service du financement des
sociétés,

(s) *Josée Deslauriers*
Josée Deslauriers

CI/lb